



Assemblée Générale du 25 juin 2021

L'Assemblée Générale de la Compagnie d'Arc de Vert Saint Denis / Cesson s'est tenue le 25 juin 2021 dans la salle de réunion de la maison des sports, 5 rue Aimé Césaire à Vert St Denis.

Ordre du jour :

- 1 : Rapport moral
- 2 : Rapport financier et cotisations
- 3 : Initiation / Perfectionnement
- 4 : Compétitions
- 5 : Equipements/Horaires
- 6 : Votes
- 7 : Perspectives
- 8 : Points divers
- 9° : Election du Conseil d'Administration
- 10 : Remise des récompenses

Pot de l'Amitié.

L'Assemblée Générale débute à 20H34

Le Président remercie chaleureusement les adhérents présents. Le décompte des présents ou représentés est réalisé. La Compagnie d'arc comporte 53 adhérents.

12 personnes sont présentes et 15 ont envoyé leur pouvoir. Le quorum de 1 quart des votants (14) étant atteint l'Assemblée Générale peut se tenir et les votes seront validés.

I. Rapport Moral

Myriam DORILLEAU, Présidente en exercice débute son rapport moral. Elle précise qu'il est basé sur différentes parties de la saison, en raison de la fermeture d'une partie des installations et du confinement conformément à la lutte contre la propagation du virus COVID19.

Il ne reflète donc pas la réalité de l'activité de notre Compagnie sur une saison entière.

a. Elle présente l'effectif de la Compagnie d'arc

Cette année, 53 personnes ont pris une adhésion à notre Compagnie, contre 72 la saison précédente (baisse de 35%). Nous avons dénombré 77% de renouvellements (contre 69% l'année dernière) et 23% de créations, principalement des jeunes (31% l'année passée).

Cette baisse d'adhésion s'explique par le fait que certains archers n'ont pas souhaité renouveler du fait de la crise sanitaire actuelle.

En ce qui concerne la répartition hommes/féminines, nous avons un effectif de 40 hommes et 13 femmes. Les féminines représentent 25% des adhérents alors que ce pourcentage était 13% la saison dernière. A noter néanmoins que sur le plan du département de Seine et Marne, la moyenne des féminines est de 31% et au niveau national le taux est de 29%. De part la crise sanitaire, la Seine et Marne a une baisse de 16 % de licenciés, une baisse de 20% au niveau de l'Ile de France et une baisse de 26% au niveau national.

Notre Compagnie a accueilli 23 jeunes. Nous atteignons notre limite de possibilité d'inscription des jeunes depuis 3 ans. Les jeunes représentent 43% de notre effectif contre 39% l'année dernière.

Nous ne dénombrons cette saison, que deux enfants de catégorie Poussin sur 23 jeunes, ce qui fait un pourcentage de 8,7% (7,1% la saison dernière). Ce taux reste supérieur au taux national qui stagne à 6%. Au-delà, le nombre de licences « poussin » est de 95 en Seine et Marne, répartis sur 51 clubs ou Compagnie ce qui fait une moyenne de 4% dans cette catégorie. Notre effectif de jeunes « poussin » est très encourageants et nous en sommes très fiers !

b. Le Comité de Direction

Le Comité Directeur s'est réuni 7 fois en réunion ordinaires et 3 fois en réunion extraordinaires.

Nous avons participé à 1 réunion auprès du SI.

La Compagnie d'arc a participé à l'Assemblée Générale du Comité départemental de Tir à l'Arc qui s'est déroulée le 6 février 2021 en visioconférence.

Durant cette année, très particulière compte tenu de l'épidémie, toutes les manifestations auxquelles nous avons l'habitude de participer, ont été annulées ou décalées (Marathon de Sénart le 1^{er} mai, fête de la ville de Cesson décalée au 25 septembre 2021).

Pour rappel, nous devons participer à deux manifestations minimums afin d'obtenir l'attribution d'une somme de 150 euros, dans le cadre des subventions du SIS.

Dû au contexte sanitaire, la Compagnie n'a pas pu participer au forum des associations et à la cérémonie de « remise des récompenses » organisés par le SIS.

Ainsi, les inscriptions ont eu lieu grâce aux informations disponibles sur le site, par contact par mail et sur site lors des cours.

Pour les animations internes, la Compagnie d'arc a organisé cette année, tout en respectant les gestes barrières :

- ❖ Le pot de bienvenue au mois d'octobre
- ❖ Le tir de Noël en extérieur pour les jeunes
- ❖ Deux passages de flèches : 20 mars et le 22 mai 2021
- ❖ L'Abat l'oiseau le 11 avril 2021 : Nathalie CARADEUC EST DEVENUE NOTRE Reine 2021 lorsqu'elle a eu l'oiseau à la 13^{ème} volée. Nous la félicitons de nouveau.
- ❖ Le Repas champêtre le 27 juin 2021

Toutes les autres manifestations ont été annulées en raison de l'épidémie :

- ❖ Tir de la Saint Sébastien et repas de la Saint Sébastien
- ❖ Initiation en faveur de personnes à mobilité réduite qui devait avoir lieu fin juin/début juillet sur 3X2heures

Au-delà, le Bouquet Provincial a été reporté au 26 septembre 2021 à Montfermeil. La Compagnie sera présente à cet événement festif et tous les archers sont invités à venir. Notre Reine 2021, Nathalie CARADEUC présentera et portera le drapeau de la Compagnie. Plus d'informations seront transmises courant août et début septembre. Le Championnat de France Beursault aura lieu le 27/11/2021 à Provins.

c. Le contrat d'objectifs

Un nouveau contrat d'objectifs a été érigé pour les 3 prochaines saisons. Il a été présenté le 21 décembre 2020 au SI avec le trésorier.

Le SI nous a indiqué que cela faisait 3 fois 3 ans que le SI acceptait notre contrat d'objectif. Si le SI n'accepte pas notre contrat, il propose de nous aider pour faire une intervention lors de la semaine du handicap 2022. Pour information, Guillaume HUMETZ notre entraîneur est partant pour cette manifestation.

Le 6 mai 2021, il a été indiqué que compte-tenu des incertitudes liées au contexte sanitaire, le SI a décidé de suspendre la signature de nouveaux contrats d'objectifs. La situation sera réévaluée fin 2021.

Ainsi, la compagnie effectuera une mise à jour du contrat et effectuera une nouvelle demande en début de saison.

d. Impact de la pandémie sur la vie de notre Compagnie

La pandémie nous a privé de d'une grande part de notre activité en intérieur.

Les archers qui s'étaient engagés sur des entraînements encadrés, n'ont pas pu faire les cours en intérieur depuis le 2 novembre 2020. Leurs objectifs de progression ont été chamboulés.

Cependant les cours jeunes et débutants adultes ont pu avoir lieu en extérieur une grande partie de la saison. Concernant les cours adultes perfectionnement, Guillaume a pu faire quelques cours en extérieur.

Il y a un manque à gagner compte tenu du coût des entraînements encadrés.

Ainsi, nous proposons une réduction de 15€ pour tous les jeunes, 35€ pour les adultes débutants et 40€ pour les adultes en perfectionnement reprenant une licence la saison prochaine au sein de la Compagnie.

Cette réduction sera déduite des cotisations sur la saison 2021-2022.

Au-delà, par solidarité pour les entraîneurs qui se sont retrouvés sans activité une partie de l'année, nous avons décidé de maintenir 50% de leur indemnité (déduction faite des frais de transport). Cela a été le cas pour Guillaume HUMETZ et Lomri M'LICK.

Enfin, lors de cette pandémie, le SI a cependant toujours été présent lors de besoins d'information et pour parler de nos projets qui sont présentés plus loin dans le présent Compte-rendu.

II. Rapport financier et cotisations

Jean Claude BOUSSARIE fait le bilan financier détaillé de l'année écoulée.

Il rappelle que les comptes de la Compagnie se font du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante, ce qui ne correspond pas complètement à une année sportive et explique des écarts dans les rentrées et sorties (subventions SIS et prestations externes par exemple).

Pour la saison 2020-2021, les recettes ont été de 15091,18 €, en baisse de 3,5% par rapport à la saison précédente, et les dépenses ont été de 9281,06 €, en baisse de 44,7 %. Ce qui amène à un solde positif de +5810,06 €, contre un solde négatif de -1144,72 € la saison précédente.

Les recettes de cette saison, sont équivalentes à la saison passée malgré une baisse de 32,3% des cotisations (liées à la baisse des effectifs), mais compensées par le solde du contrat d'objectifs 2018-2020 versé en juillet 2020 (donc sur le compte 2020-2021).

Les dépenses de cette saison sont en forte baisse en raison de la diminution des prélèvements FFTA (baisse des effectifs), mais aussi et surtout des coûts liés à nos entraîneurs du fait du confinement lors du premier semestre.

Merci à nos bénévoles de la Compagnie qui se sont mobilisés pour assurer le maximum de présence auprès des archers.

La saison 2021-2022 va voir très certainement arriver un nouvel entraîneur pour les jeunes, suite au départ de Lomri M'Lik. Il est certain qu'outre la difficulté de trouver un entraîneur disponible, il va falloir s'attendre à une augmentation des coûts. Le trésorier propose donc d'appliquer pour cette saison les dispositions évoquées à l'A.G. de juin 2019 clôturant la saison 2019-2020, soit l'augmentation des inscriptions pour les « moins de 18 ans »; de 85 à 90 €, et pour les « plus de 18 ans » de 130 à 140 €.

Toujours en raison des inconnues financières, mais aussi du manque global de succès de l'opération, le trésorier indique que la baisse de première cotisation pour les féminines est maintenue.

c. Cours jeunes du mercredi

Concernant les enfants, nous avons formé deux groupes :

- Un groupe de 11 jeunes âgés de 9 à 12 ans
- Un groupe de 10 jeunes âgés de 13 à 17 ans

1 jeune de 19 ans a souhaité s'entraîner avec les adultes le jeudi soir.

Notre encadrant a fait passer les flèches de progression et les jeunes ont participé aux 2 sessions de flèches de progression :

- 2 jeunes ont obtenu la flèche blanche (1^{er} niveau)
- 3 jeunes ont obtenu la flèche noire (2^{ème} niveau)
- 1 jeune a obtenu la flèche bleue (3^{ème} niveau)

De plus, 12 jeunes souhaitent poursuivre le Tir à l'Arc la saison prochaine. Nous poursuivons la fidélisation de nos jeunes malgré la crise COVID-19, ce qui augure des perspectives intéressantes concernant les compétitions.

En outre, l'encadrement des jeunes pour l'initiation/perfectionnement a été pris en charge par Lomri M'LIK le mercredi. Il ne sera pas présent la saison prochaine, ainsi la Compagnie est en train de mettre tout en œuvre afin de trouver un entraîneur ou à défaut de s'organiser au sein de la Compagnie pour entraîner les jeunes.

Nous le remercions grandement d'avoir entraîné nos jeunes pendant plusieurs années. Ses entraînements ont permis d'avoir des jeunes motivés et investis dans le tir à l'arc.

La cotisation annuelle pour accéder à cet entraînement de qualité s'élève à 130€/an.

IV. Compétitions

Avec la crise COVID-19, une grande partie des concours ont été annulés ou interdits aux amateurs.

De plus, la Division Régional a également été annulée.

Cependant, certaines compétitions en extérieur ont repris en juin 2021. Ainsi, Christophe GALLAIS a participé à sa première compétition à 70m à Draveil le 20/06/2021. Il termine 4^{ème} avec 472 points. Nous le félicitons pour cette première expérience de concours en extérieur. Il attend dorénavant la réponse s'il est pris pour le concours régional à 70m.

Comme indiqué précédemment, le Bouquet provincial aura lieu le 26 septembre 2021. Pierre inscrira la Compagnie et deux pelotons. Le Championnat de France Beursault aura lieu le 27/11/2021 à Provins.

En conclusion:

- La Compagnie assume la totalité des frais d'inscription des archers aux différents concours,
- Les t-shirts « jeunes » sont vendus par la Compagnie 10 €,
- Le prêt des arcs par la Compagnie est limité à 1 an pour les adultes et 2 ans pour les jeunes,
- Au-delà, la location au tarif de 100 € pour une saison est obligatoire pour les archers n'ayant pas de matériels.

La Présidente reprend la parole afin d'évoquer le point 4 de l'ordre du jour.

III. Initiation /Perfectionnement

a. Initiation adultes du jeudi soir

8 personnes ont participé à l'initiation dont 4 nouveaux archers.

L'initiation des adultes assurée le jeudi soir, puis en extérieur le samedi après-midi ou matin par Yann a permis aux Archers de progresser et de maintenir les entrainements.

L'ensemble de la Compagnie le remercie pour cet investissement.

Ce groupe était assidu et y régnait un très bon état d'esprit.

Parmi les 9 archers :

- 3 ont reçu la flèche blanche (1^{er} niveau),
- 2 ont reçu la noire (2^{ème} niveau),
- 3 ont reçu la flèche bleue (3^{ème} niveau),
- 1 a reçu la flèche rouge (4^{ème} niveau),
- et 1 a reçu la flèche jaune (5^{ème} niveau).

Les 8 archers ont déclaré souhaiter continuer la saison prochaine.

La cotisation annuelle pour suivre cet entrainement s'élève à 150€.

b. Perfectionnement adultes du mardi soir

Le perfectionnement des adultes se déroule le mardi soir.

9 adultes (dont 2 féminines) et 1 jeune féminine ont participé au cours.

Guillaume HUMETZ va continuer à encadrer ce groupe. La cotisation annuelle pour les archers est de 200 €. Le groupe est complet pour la saison prochaine, 14 archers seront présents.

V. Equipements/Horaires

Les horaires en salle sont reconduits pour la saison prochaine soit :

- Mardi soir 20H30 /22h30 réservé au perfectionnement adultes.
- Mercredi 16H 00 / 19 H 00 (initiation et perfectionnement enfants et entrainement pour tous (les cibles amovibles permettent d'effectuer des tirs dans les deux sens).
- Jeudi 20h30 / 22h30 initiation adultes et entrainement pour tous.
- Samedi 9H00 /12 H entrainement pour tous.
- Comme chaque année, des créneaux supplémentaires le dimanche matin.
- Le pas de tir extérieur est en accès libre pour les archers confirmés (code accès).

A noter : le SI nous met en garde concernant la fréquentation les samedis et les dimanches et impose un minimum de 6 personnes.

De plus, Les arcs prêtés aux jeunes pour 2020-2021 sont restitués afin d'être remis en état pour l'année prochaine.

Néanmoins, les archers adultes et certains jeunes qui reprendront une adhésion l'année prochaine ont conservé leur arc.

Concernant l'accès au matériel se trouvant dans la salle de réunion, un badge a été fourni à la Compagnie par le SI avec un accès de 7h à 23h, 7jours sur 7. Le comité est très satisfait concernant cet accès.

Concernant les travaux :

- La cible 10 de 70 m sera décalée sur la droite afin qu'elle ne soit plus en face du poteau du pas de tir. Les travaux vont avoir lieu avant la fin de l'année par le SI.
- Changement des starmit : Les stramit de cibles intérieures sur le mur d'enceinte ont été remplacés.

Un rendez-vous a eu lieu avec le SI, M. Guillaume HUMETZ et Pierre le 29/04/2021 sur le terrain extérieur et au gymnase. Le SI souhaite remplacer le Stramit car il n'a plus de stock. Il souhaite installer de la mousse.

Tout ne pourra pas se réaliser d'un coup, une planification sera effectuée par le SI.

Pour chaque cible extérieure, il s'agit de conserver 3 ou 4 rangées de Stramit (en haut et en bas) et de mettre des lamelles en mousse en millefeuille au milieu.

Pour les cibles à l'intérieur du gymnase, ce dispositif pourra être réalisé uniquement sur les cibles mobiles. Pour des raisons de sécurité incendie la mousse ne peut pas être installée sur le mur du pas de tir.

Ceci permettra au SI d'avoir un stock de stramit.

Guillaume doit venir avec un menuisier et faire un devis pour réparer certaines cibles extérieures et le changement des stramit.

- Eclairage extérieur : Il a été effectué une réunion le 11/02/2021 avec le SI sur le pas de tir extérieur afin de mettre en place de l'éclairage sur chaque cible et sur le pas de tir. Le SI a pris en compte notre demande et reviendra vers nous concernant ce projet.
- Chalet : Lors de la réunion du contrat d'objectif du 21 décembre le SI nous a indiqué qu'il était en recherche d'un chalet pour notre compagnie. Nous avons précisé lors de cette réunion, que nous souhaiterions en outre stocker une partie de notre matériel mais également effectuer des réunions. Le 25/06/2021, le SI nous a proposé de mettre le chalet situé derrière le SI sur le pas de tir. Les membres du Conseil d'Administration émettent un avis favorable. Nous remercions le SI pour ce bâtiment.

VI. Votes

Chaque point a été débattu et la Présidente propose aux membres présents de voter.
Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.
Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

VII. Perspectives

Comme indiqué plus haut, une mise à jour du contrat d'objectifs sera effectuée en début de saison et transmise au SI. Les priorités resteront les mêmes à savoir les jeunes et les personnes à mobilité réduite.

Si le SI n'accepte pas notre contrat, il propose de nous aider pour faire une intervention lors de la semaine du handicap 2022. Pour information, Guillaume HUMETZ notre entraîneur est partant pour cette manifestation.

VIII. Points divers

Yann DEHECQ indique qu'à la vue du contexte COVID-19 la recherche de sponsor ne pouvait être réalisée. La recherche se fera de nouveau à compter de septembre.

Le 3 juillet 2021 après-midi, la compagnie participera à un événement festif à la Ferme des Arts à Vert-Saint-Denis. Il consistera à faire tirer les jeunes et adultes sur nos chamboule tout.

IX. Election du Conseil d'administration

Il n'y a pas de démission et de nouvelles élections pour cette année.

X. Remise des récompenses

Etant donné qu'il n'y a pas eu de compétition cette année, aucune récompense ne peut être attribuée.

Tous les points de l'ordre du jour ont été examinés.

La Présidente tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, Christian MASSE et les entraîneurs pour leur soutien, leur dévouement, leur travail durant cette saison.

La Présidente/Capitaine remercie de leur confiance les archers et remercie également le SI.

La Présidente propose de lever l'Assemblée Générale et de partager un verre de l'amitié.

L'Assemblée Générale est close à 22h00.

La Présidente



Myriam DORILLEAU

le Secrétaire



Thomas MARTIN

Le Trésorier



Jean-Claude BOUSSARIE